



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 8517

Texte de la question

M Albert Facon attire l'attention M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les difficultés que rencontre l'industrie textile dans le Nord - Pas-de-Calais. Encore récemment une entreprise régionale, la société Filatures Leblan et Filauchy, vient de déposer son bilan le 18 octobre 1988, menaçant ainsi l'emploi de 950 salariés. Il lui demande donc quels sont les crédits qu'il serait possible de débloquent afin de réaliser les études sur le tissu industriel local et quelles sont les possibilités d'utilisation du FIDIL (Fonds d'intervention pour le développement industriel) pour la région Nord - Pas-de-Calais en particulier.

Texte de la réponse

Reponse. - La persistance d'une situation difficile rencontrée par l'industrie textile dans la région Nord - Pas-de-Calais a conduit le Gouvernement à mettre en place dans cette région un dispositif spécifique. Il prévoit notamment un abondement du plan productique régional, l'intervention d'une société de conversion et d'un fonds de conversion géré par le préfet, dans le souci de faciliter la création ou le développement d'activités industrielles, en particulier sur le versant Nord-Est de l'agglomération lilloise. En ce qui concerne le cas spécifique des filatures Leblan et Filauchy, aucun plan de reprise n'ayant été présenté, le tribunal de commerce a prononcé leur liquidation judiciaire au milieu de l'année dernière. Cette liquidation s'est accompagnée d'un plan social, à la qualité duquel l'État a veillé. Ce plan social prévoit l'intervention d'un cabinet de reclassement, des conventions de conversion pour les salariés de moins de cinquante ans, des congés de conversion pour les salariés de plus de cinquante ans. Le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire a participé à son financement à hauteur de 17,4 millions de francs. S'agissant du FIDIL, cette procédure de financement du développement industriel local consiste dans la mise en place de prêts à moyen et long terme aux entreprises, à taux indexés sur le taux moyen mensuel du marché monétaire. Ces prêts concernent les PME de moins de 500 salariés, ayant plus d'un an d'existence, les projets financiers devant permettre la création d'au moins trois emplois. L'assiette des prêts peut comporter des investissements immobiliers et mobiliers, des investissements immatériels ainsi que des besoins en fonds de roulement liés aux programmes d'investissement ; la quotité financée peut s'élever à 70 p 100 des besoins hors taxes avec un minimum de 150 000 francs. L'étude et la décision de financement de ces dossiers relèvent de la compétence des délégations régionales du CEPME, après avis de l'autorité préfectorale. En revanche, pour ce qui concerne les études du tissu économique local, d'autres lignes budgétaires peuvent être utilisées, souvent en association avec un financement local et professionnel ; c'est ainsi qu'a été réalisée en 1989 une étude sur l'évolution de la filature coton et des fibres courtes et qu'une mission de reconquête du marché intérieur a été également lancée avec le GRIT et l'URIC (groupements régionaux du textile et de la confection). En outre, une enveloppe de 550 000 francs au titre des crédits d'études déconcentrés vient d'être adressée au préfet de la région Nord - Pas-de-Calais. Ces mesures s'ajoutent aux dotations du Frile (Fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi) s'élevant à 13 millions de francs par an sur cinq ans pour le Nord - Pas-de-Calais. Ces crédits déconcentrés auprès des préfets de région, sont destinés à favoriser le développement de petits projets porteurs d'emploi (y compris des projets d'études) ainsi que les initiatives locales qui concourent à leur réalisation. Les conditions paraissent ainsi

reunies pour que les actions de developpement economique et d'incitation a l'implantation industrielle s'appuient sur les etudes et expertises les plus pertinentes au niveau local.

Données clés

Auteur : [M. Facon Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8517

Rubrique : Textile et habillement

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 330